

BUREAU INTERNATIONAL de la RECHERCHE HISTORIQUE du CINEMA .-

(B.I.R.H.C.)

Le Bureau International de la Recherche Historique a été créé en 1952, au Congrès d'Amsterdam . Il a pour objet l'organisation et l'extension de la recherche historique concernant le cinéma .

Le Bureau International groupe toutes les Commissions nationales qui existent déjà dans les Archives Membres, ou qui seront fondées dans le futur . Il sert de liaison entre ces Commissions, ainsi que pour les historiens qui demandent des documents de pays où il y a un Membre de la F.I.A.F.

Le Bureau est en collaboration avec la Bibliothèque Internationale pour le microfilmage des documents rares et pour l'organisation de prêts de livres ou de documents entre les Archives, et qui sont utiles aux historiens . Le Bureau propose des thèmes pour la recherche collective, et réunit le matériel de recherche en vue d'une publication éventuelle dans un bulletin paraissant mensuellement .

La Commission Nationale qui existe déjà dans plusieurs pays est un groupe d'historiens indépendants, travaillant en collaboration étroite avec les Archives . Ils peuvent s'adjoindre les principaux artistes, techniciens et pionniers du cinéma, les érudits en Histoire Générale, et toutes les personnes qui pourraient les aider dans leur travail .

Leur tâche principale est de réunir et de préserver le matériel de recherche de base sur l'Histoire du Ci-

néma comprenant les interviews et les enregistrements des souvenirs des précurseurs et des personnalités indispensables à la connaissance et à la création de l'histoire du cinéma .

Une autre tâche assignée à ces Commissions par le Congrès de Varsovie était de les encourager à instituer des cours et des facultés pour l'étude de l'histoire du cinéma dans leurs pays .

Le compte-rendu de la réunion du B.I.R.H.C. pendant le Congrès de Varsovie comprend une définition de l'Histoire du Cinéma qui remplace la première définition adoptée à Amsterdam :

" L'Art du Cinéma étant la fusion et l'aboutissement de
" tous les autres Arts, une connaissance de l'Art du Ci-
" néma implique obligatoirement une connaissance de tous
" les Arts, au même titre que la connaissance de l'His-
" toire Générale de l'Humanité . Pour cette raison, cha-
" que historien du Cinéma devrait être un familier de
" l'histoire de l'Art, de la Musique, de la Littérature
" et de la Civilisation .
"

" Cependant il est fait exception dans le cas où des
" historiens ont découvert et publié les nouvelles ba-
" ses d'une recherche personnelle ou qui ont déjà pré-
" senté des faits connus sous un jour nouveau et impor-
" tant pour l'Histoire, même si ces personnes n'avaient
" pas étudié ni obtenu des diplômes d'Histoire Générale
" d'histoire de l'Art ou de Littérature . "

Les Commissions Nationales ou le Bureau International de la Recherche Historique devraient nécessairement être composés de personnes répondant à cette définition, même si parmi elles il y en a qui n'ont pas encore publié leurs recherches .
